



Communiqué de presse

le 5 mai 2026

Toujours déterminées, nos organisations disent toujours « NON » à l'extension de la carrière de Saint-Colomban !

Après quelques grains de sable (1) début 2025 dans l'engrenage de la procédure pour l'extension de la carrière de sable Heidelberg, le 16 mars dernier la **Préfecture de Loire-Atlantique a pris l'arrêté autorisant la société Heidelberg Materials France Granulats à exploiter la sablière** de la « Grande Garde » à Saint-Colomban.

Forts de plusieurs victoires ces dernières années, et notamment le recul de la société Lafarge-Holcim abandonnant l'extension de l'autre carrière de Saint-Colomban (la Gagnerie), nous engageons **solidairement plusieurs recours juridiques afin de stopper ce projet d'extension** qui aurait des **conséquences extrêmement néfastes sur le bocage, la ressource en eau, de nombreuses espèces protégées ainsi que les terres agricoles.**

Nos organisations **aux expertises** multiples sont convaincues que **le projet envisagé est totalement inadapté aux enjeux à venir !**

Plusieurs procédures, toutes interdépendantes, ont été récemment engagées localement (voir ci-dessous). Dans ce contexte, nous souhaitons apporter une **réponse juridique forte**, et ainsi **engageons 3 recours différents contre :**

- La délibération du 2 mars 2026 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz, relative à l'approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Retz
- La délibération du 4 mars 2026 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Colomban approuvant la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
- L'arrêté préfectoral n°2026/ICPE/096 autorisant la société Heidelberg Materials France Granulats à exploiter une sablière et des installations de traitement des matériaux au lieu-dit « La Grande Garde » à Saint-Colomban

Une campagne de financement participatif sera lancée très prochainement pour soutenir ces démarches juridiques.

Nous resterons **déterminé.es** jusqu'au bout, avec tous.tes celles et ceux qui nous soutiennent, **nous engagerons toutes les démarches nécessaires pour que ce projet destructeur ne voie jamais le jour.**

Nous en sommes persuadé.es : cette extension n'aura pas lieu !

Contacts :

Co-requérants :

- La tête dans le sable : latetedanslesable@retzien.fr
- Groupement des Agriculteurs Biologique (GAB) de Loire-Atlantique :
coordination.technique@gab44.org
- Confédération Paysanne de Loire-Atlantique : fermedelaloiriere@gmail.com
- France Nature Environnement (FNE) de Loire-Atlantique : jacques-yves.raimbault@orange.fr
- Collectif Carrière Tahun : collectif.carriere.tahun@mailo.com
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Loire-Atlantique : guy.bourles@wanadoo.fr

Nos avocats :

Maxime Le Borgne : 06 50 88 55 47

Thomas Dubreuil : 06 75 37 40 52

(1) : D'abord, le Tribunal Administratif de Nantes avait en effet jugé que la concertation relative à la mise en compatibilité du PLU de St-Colomban avaient été réalisée sur une durée trop courte, en dehors des exigences qui s'imposaient et pas en cohérence avec l'ampleur du projet d'extension de la carrière.

=> Voir notre [communiqué de presse](#) de janvier 2025

Ensuite, le report de sept mois du délai dans lequel l'État doit se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale d'Heidelberg

=> voir notre [communiqué de presse](#) de novembre 2025